

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

N° 049 /RDA/K25/SAAJP.-

Le Préfet du Département du Mayo-Danay soussigné, donne aux personnes ci-après signées, Récépissé de déclaration tel que prévu par l'article 7 de la loi n°90/053 du 19 décembre 90 portant sur la liberté d'association.

ENOMINATION : « Association Comité Diocésain des Activités Socio-Caritatives »
(O.D.A.S.C)

OBJECTIFS :

- Développer des services d'appui aux activités de promotion humaine et de charité aux populations du Diocèse de Yagoua

REGIME SOCIAL : (YAGOUA)

IDENTITE DES RESPONSABLES CHARGES DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION :

- Président : **Mgr Barthélemy YAOUDA HOURGO**
- Vice-président : **Abbé Jérôme MINDANDI**
- Secrétaire Général : **Frère FABIO MUSSI**
- Secrétaire Général Adjoint : **Abbé Jean-Pierre DINAMOU**
- Trésorière : **Sara BARONI**

COPIES JOINTES :

- 02 exemplaires du règlement intérieur ;
- 02 exemplaires du statut ;
- 02 exemplaires du Procès-verbal ;
- 01 photocopie de la CNI du Président du bureau exécutif ;
- 01 certificat de domicile du président.

En cas de modification du présent bureau, la liste des nouveaux membres doit être communiquée immédiatement aux services de la Préfecture ;

En foi de quoi, le présent Récépissé de déclaration qui confère à l'Association, la personnalité juridique est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit. / .

YAGOUA, LE 18 JUN 2009

LE PREFET,



David Koulibou Amoa
Administrateur Civil Principal

- COPIES :**
- INATD/YDE
 - GREN/MRA
 - S/PREFET/YAGOUA
 - COCOMGEN/YGA
 - COMSPECIAL/YGA
 - BL/DGRE/YGA
 - PRESIDENT/ASSOC.
 - Chrono/Archives.